

CAP Équipier Polyvalent du Commerce



Titre à finalité professionnelle « CAP Équipier Polyvalent du Commerce » - Diplôme reconnu par l'État de niveau 3 - Enregistré au RNCP N°40994- code NSF 312 - code diplôme 50031224 - Date de validité du titre par décision de France Compétences du 01/09/2025 au 31/08/2030 délivré par LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Formation en apprentissage et en mixité de public

La mixité de public est un dispositif pédagogique qui regroupe dans une classe des apprenants de statut différent : alternant et scolaire. L'apprenant peut changer de statut au cours du cycle de formation permettant la sécurisation de son parcours.



Contrat d'apprentissage sur 1 an
228 heures de formation

Début du contrat d'alternance possible à tout moment



2 jours en entreprise
3 jours au Lycée

et 16 semaines complètes en entreprise chaque année*

*le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activités fortes en entreprise



Certification de niveau 3



Lycée Professionnel Privé Charmilles
15 rue Montesquieu
38100 Grenoble



Aucun frais de scolarité pour l'apprenti



Formation accessible à tous types de handicap

En partenariat avec



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Prérequis

Âge : contrat d'apprentissage jusqu'à 29 ans révolus - plus de 30 ans.

Niveau d'entrée : 3ème générale, 3ème prépa-métier, 3ème SEGPA ou tout diplôme de niveau II.

Motivation à exercer le métier visé. Aptitude, agilité et maturité nécessaires pour réussir son apprentissage dans un dispositif "mixité".

Après la formation

Après le CAP EPC, un Bac Pro des Métiers du Commerce et de la Vente (Option A : Animation et Gestion de l'Espace Commercial ou Option B : Prospection Clientèle et Valorisation de l'Offre Commerciale) est envisageable, sous statut scolaire ou en apprentissage en intégrant la classe de 2ème année.

Contacts

Françoise ROMERO
Directrice Adjointe
04 76 12 16 75
fromero@les-charmilles.fr

Alice DANESHAD
DDFTP
Référente mobilité internationale
04 76 12 97 20
adaneshad@les-charmilles.fr

Ioana OANCEA
Référente handicap
04 76 03 74 08
ioancea@les-charmilles.fr

Objectifs pédagogiques

Sous l'autorité du commerçant, du responsable de la surface de vente ou du rayon, le titulaire du CAP Équipier Polyvalent du Commerce devra être capable de :

- Accueillir et informer le client.
- Présenter les caractéristiques commerciales et techniques des produits.
- Conseiller le client et conclure la vente.
- Proposer des services d'accompagnement de la vente et contribuer à la fidélisation du client.
- Participer à la réception, préparation et la mise en valeur des produits et, les cas échéant, à l'expédition.

Terrain d'accueil

L'étudiant de CAP Équipier Polyvalent du Commerce peut exercer son activité dans tout type de magasin accueillant du public dont l'activité principale est la vente de produits (biens ou services). Les structures d'accueil ont donc des besoins en étiquetage et mise en rayon des produits, tâches qui peuvent être confiées aux titulaires du CAP.

Ils sont formés à utiliser des documents commerciaux tels que des documents d'inventaire, de livraison, à se servir de logiciels de caisse.

Enfin, la clientèle peut être accompagnée dans ses achats au sein de la structure d'accueil. Les enseignements en communication professionnelle et commerciale permettent aux élèves d'établir le contact avec cette clientèle.

Modalités d'inscription

Le CAP Équipier Polyvalent du Commerce est accessible pour les élèves issus de :

- 1ère année de CAP pour une entrée en 2ème année de CAP
- Inscription après rendez-vous avec la Direction de l'établissement
- Dossier de candidature complété
- Participation à la réunion d'information et à l'entretien de vérification des prérequis
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant
- Signature d'un contrat ou attestation d'engagement de l'employeur

Les + des Charmilles



Contenu de formation et modalités d'évaluation

Épreuves / Matières	Volume horaire	Coeff	Type
Réception et suivi des commandes		3	CCF
Mise en valeur et approvisionnement		5	CCF
Conseil et accompagnement du client dans son parcours d'achat		6	CCF
Prévention, santé, environnement	25	1	CCF
Français, Histoire-géographie, enseignement moral et civique	78	3	CCF
Mathématique et physique-chimie	25	2	CCF
Education physique et sportive	50	1	CCF
Anglais	50	1	CCF
	228	22	

Conditions de présentation à l'examen :

- Avoir été inscrit à l'examen par le LPP
- Avoir réalisé le nombre d'heures en entreprise et au LPP prévu par le contrat

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

➔ **Modalités des épreuves certifiantes** : Contrôle en Cours de Formation (CCF)

Contrôles ponctuels écrits et/ou oraux

Epreuves pratiques

Conditions de présentation à la diplomation

Le baccalauréat professionnel est un diplôme national. Il permet l'insertion professionnelle des candidats reçus. Il comporte sept épreuves obligatoires. Les candidats peuvent aussi choisir de passer jusqu'à deux épreuves facultatives, au maximum (choix possible : langue vivante, EPS et mobilité).

Le candidat présente toutes les épreuves au cours d'une même session : cette forme globale est obligatoire.

Pour réussir son examen, il faut obtenir une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Pour les candidats ajournés, une épreuve orale de contrôle est prévue pour les candidats qui ont obtenu :

- une note moyenne générale égale ou supérieure à 8 et inférieure à 10/20;
- et une note égale ou supérieur à 10/20 à l'épreuve qui évalue la pratique professionnelle.

À l'issue de l'épreuve de contrôle sont déclarés admis les candidats qui ont obtenu une note moyenne ou au moins égale à 10/20 (moyenne entre la note obtenue à cette épreuve et la note moyenne obtenue aux épreuves obligatoires).

Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels.

Méthodes mobilisées

- Formation par la voie d'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.
- L'enseignant/formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternants et leur métier préparé
- Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire
- Des visites de suivi sont menées par le tuteur académique ; un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage

Pédagogie active privilégiant :

- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation) pendant les temps de remédiation

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants.

Modalités financières

Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Pour les contrats de professionnalisation : nous contacter pour un devis.

Coût de prise en charge par l'OPCO préconisé par France Compétences hors accord de branche : 7 700 €.

Rémunération de l'alternant - contrat d'apprentissage

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*

*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Rémunération de l'alternant - contrat de professionnalisation

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Aide au financement du permis de conduire de 500 € pour les apprentis à partir de 17 ans
- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Pass Région
- ✓ Fonds Social Apprentis

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Date de début	Date de fin
2ème année	2026-2027	Sept 2026	Juillet 2027

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2024. Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou 3 mois après.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année.

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences, après accord du certificateur.

Statistiques

Taux de réussite	2024	2025
Taux de réussite <u>global</u> de la formation*		100%
Taux de réussite des <u>apprentis</u> de la formation**		100%
Taux de rupture		2/3
Satisfaction globale apprenti(e)		
Satisfaction globale entreprises		

Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation) :

Insertion professionnelle et taux de poursuite d'études consultez [inserjeunes](https://www.inserjeunes.fr)

* Taux de réussite global : Nb de candidats ayant réussi l'examen / Nb de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

** Taux de réussite des apprentis de la formation : Nb de candidats ayant réussi l'examen / Nb de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100